

Rétablissement agricole des Prairies—Loi

de mettre en valeur leurs traits culturels pour rendre la vie à la campagne plus enrichissante. Les collectivités font partie intégrante de ce patrimoine. La qualité de leur vie sociale doit être améliorée.

Qu'ont ces ressources naturelles en commun? Les provinces en réglementent l'exploitation en fonction de leurs responsabilités constitutionnelles.

En outre, ces domaines intéressent énormément le gouvernement fédéral. Les sols et les forêts contribuent à notre commerce international. L'agriculture représente le sixième de toute l'activité économique canadienne. Les ventes au détail de produits alimentaires ont atteint, l'an dernier, près de 60 millions de dollars. En 1983, l'agriculture a permis des exportations de 10 milliards de dollars et a ajouté 4.3 milliards à nos excédents commerciaux. Cette industrie emploie directement 1.4 million de Canadiens et crée au total 3 millions d'emplois.

L'industrie forestière est la plus importante sur le plan des exportations puisqu'elle rapporte chaque année plus de 11 milliards de dollars. Elle emploie directement plus de 300,000 Canadiens et indirectement quelque 700,000 autres.

Le gouvernement fédéral a tout intérêt à ce que ces ressources soient bien administrées puisque c'est là un gage de stabilité économique et d'emploi pour les générations à venir. Les provinces et tous ceux et celles qui utilisent les ressources partagent ce même intérêt. Nous avons vu à quel point les caractéristiques de ces ressources varient d'une région à l'autre. Voilà pourquoi chaque gouvernement provincial a élaboré sa stratégie de gestion dans ces domaines.

Par le passé, le gouvernement fédéral a mis de l'avant de nombreux types de programmes. La recherche a toujours compté parmi les activités qu'il a consacrées aux sols, aux forêts et à l'eau. A l'occasion, il a en outre offert aux provinces des programmes de financement à court terme, soit en vertu de la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole, soit par l'entremise du ministère de l'Expansion économique régionale, soit plus récemment dans le cadre des ententes sur le développement économique et régional. De plus, l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP), un organisme fédéral de prestation directe de services, joue un rôle actif dans l'Ouest du pays.

Nous devons prévoir les besoins qui se feront sentir durant les années 1990 et au delà. Nous devons déterminer ce qui doit être accompli et la façon de l'accomplir. Par le passé, nous avons agi comme bon nous semblait. Aujourd'hui, il est devenu plus important d'assurer le rendement soutenu de nos ressources en les soumettant à une régie plus efficace.

Monsieur le Président, je regarde l'heure et je vois la nervosité des gens. Je m'aperçois qu'il ne reste pas beaucoup de temps et nous voulons absolument que cette motion soit adoptée; nous sommes donc convaincus que des mesures s'imposent dans les domaines précités. Nous appuyons la proposition visant à soumettre la question au Comité permanent de l'agriculture. Nous sommes impatients de recevoir ses recommandations et de prendre, le cas échéant, les décisions et les mesures appropriées.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

[Traduction]

M. Schellenberger, appuyé par M. Nickerson, propose:

Que le Comité permanent de l'agriculture soit autorisé à étudier et à faire rapport sur l'opportunité de modifier la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies afin de la transformer en Loi nationale sur le rétablissement agricole et forestier qui permettrait d'administrer la coordination des programmes nationaux de gestion des terres sèches et humides; de rendre le ministre responsable de l'étude et de la mise en œuvre des meilleures méthodes possibles à adopter dans le but d'assurer le rétablissement des secteurs agricoles et forestiers du Canada; de mettre des technologies de pointe à la disposition des exploitants agricoles et forestiers et de coordonner les programmes nationaux de gestion de la sécheresse, des eaux et du sol, de conservation, de gestion des terres humides (y compris la préservation de la faune) et d'amélioration générale de la qualité du patrimoine rural; et d'accorder à l'administrateur de la Loi nationale sur le rétablissement agricole et forestier le pouvoir d'accorder, d'administrer et de surveiller des prêts agricoles et forestiers afin d'aider les exploitants à se rétablir des catastrophes naturelles et d'accorder de tels prêts à des taux d'intérêt réduits sur de brèves périodes afin d'assurer le rétablissement rapide des exploitations en cause.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

L'EMPLOI—LES EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS—
L'ANNONCE D'UN PROGRAMME. B) LA PORTÉE DU PROGRAMME

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, le 5 février, pour la troisième fois à la Chambre, j'ai demandé à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{lle} MacDonald) quand elle allait annoncer le programme des emplois d'été pour les étudiants. J'ai posé cette question en décembre, en janvier et aussi au comité. J'ai signalé à la ministre que d'habitude on annonçait le programme d'emplois d'été en décembre afin de donner suffisamment de temps aux employeurs et aux candidats éventuels de mettre sur pied des programmes valables d'emplois d'été pour les étudiants.

Lorsque j'ai posé pour la troisième fois la question à la ministre, le 5 février, elle a dit que le programme serait annoncé le lendemain. En fait, il a été annoncé le 6 février.

• (1800)

Je dois dire que le fait d'avoir retardé de deux mois l'annonce du programme n'a pas rendu justice à ce dernier; en effet, ce programme d'une valeur de 205 millions de dollars se trouve, à cause du taux d'inflation, à valoir moins en dollars réels que l'année dernière et ne prévoit aucune allocation particulière pour les services communautaires. Il porte aussi un nom différent car, après deux mois de retard, les conservateurs ont voulu, je suppose, y laisser leur propre marque. Au lieu de s'appeler «Été Canada», il s'appelle «Défi 85».